

FICHE DE POSTE

INTITULE DU POSTE	Secrétaire Général de Mairie (H/F)
SITUATION DU POSTE	Sous la directive des élus, la/le secrétaire général de mairie met en œuvre les politiques déclinées par l'équipe municipale et coordonne les services de la commune avec ses moyens matériels, financiers et humains.
ACTIVITE DU POSTE	• Accueillir, renseigner la population et instruire les dossiers sur les domaines de : l'état civil, les élections, l'urbanisme, l'aide sociale. • Assister et conseiller les élus, préparer le conseil municipal, les délibérations, les commissions, les arrêtés du maire. • Préparer, mettre en forme et suivre l'exécution du budget. • Suivre les marchés publics et les subventions. • Gérer la comptabilité : engagements de dépenses et titres de recettes. • Gérer le personnel (gestion des temps, paie). • Animer les équipes et organiser les services. • Gérer le patrimoine communal et suivre les travaux. • Gérer les services communaux existants (salle, garderie, bibliothèque, cantine,...). • Gérer et développer les liens avec les structures intercommunales et les partenaires.
COMPETENCES REQUISES	<u>SAVOIRS :</u> • connaître les domaines de compétences des communes et leur organisation ; • connaître le statut de la Fonction Publique Territoriale et les règles d'état civil et d'urbanisme ; • connaître les procédures réglementaires de passation des marchés publics et des contrats ; • connaître les règles juridiques d'élaboration des actes administratifs ; • connaître le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et établissements publics. <u>SAVOIR FAIRE :</u> • respecter les délais réglementaires ; • savoir gérer la polyvalence et les priorités ; • vérifier la cohérence et le respect du cadre réglementaire des dossiers administratifs ;

- préparer les dossiers de mandatement, des dépenses et recettes, des demandes et justifications de subventions et des déclarations financières ;
- préparer et mettre en forme les décisions du conseil municipal, les actes administratifs du maire et les actes d'état civil ;
- élaborer et animer un dispositif d'accueil de la population ;
- contrôler et évaluer les actions des services ;
- piloter, suivre et contrôler les activités des agents.

SAVOIR ETRE :

- savoir communiquer et avoir une bonne capacité d'écoute et de compréhension ;
- avoir le sens du service public (déontologie et discrétion) ;
- disposer d'une capacité à animer des équipes et de capacités managériales ;
- bénéficier d'excellentes qualités relationnelles.